

Camps de réfugiés contre concessions pétrolières. Comment arbitrer entre ces deux utilisations du foncier ? Le cas de l'Ouganda.

Virginie TALLIO
Makerere Institute of Social Research,

Virginie Tallio est chercheuse au Makerere Institute of Social Research, en Ouganda. Elle a soutenu sa thèse en Ethnologie et Anthropologie sociale à l'EHESS en 2007, et est également titulaire d'un DEA en Démographie économique de Sciences Po Paris. Elle travaille essentiellement sur les industries extractives et leur contribution au développement, notamment par le biais de leurs programmes de responsabilité sociale. Elle s'intéresse également à la problématique des réfugiés, et la manière dont s'effectue leur intégration dans leur milieu local. Ses terrains de recherche se situent en Afrique, principalement en Angola et en Ouganda.

Résumé

L'Ouganda connaît un cas assez particulier puisque le pays est à la fois le théâtre d'une crise sans précédent, en accueillant sur son territoire des milliers de réfugiés, mais également le lieu de nouveaux espoirs, puisque l'exploitation du pétrole devrait commencer dans les années à venir. Ces deux "événements" se concentrent dans une seule et même région, autour du lac Albert/dans le Nord. Les terres sont ainsi devenues un enjeu majeur, pouvant soit être cédées aux réfugiés, puisque l'Ouganda a une politique d'accueil généreuse envers eux et leur accorde un lopin de terre à leur arrivée, soit contribuer à la mise en place de l'exploitation du pétrole : le territoire est considéré comme prometteur, n'ayant pas encore livré toutes ses richesses extractives. Il peut de plus servir à héberger les infrastructures nécessaires à l'exploitation du pétrole : installations de forage, camps du personnel, raffinerie ou oléoduc.

Ces deux situations sont encadrées par des législations nationale et internationale précises. Elles donnent lieu à des négociations entre les représentants du gouvernement aux niveaux national et local, des agences gouvernementales ou internationales, ou des entreprises impliquées, mais également les associations de riverains, ainsi que les représentants des royaumes Bunyoro et Acholi, dont l'influence politique reste significative en Ouganda.

Nous verrons dans cette communication quels sont les instruments utilisés par le gouvernement et les différentes agences concernées pour évaluer les impacts environnementaux de chaque projet, les mécanismes de consultation de la population mis en place, et les compensations qui sont proposées aux différents ayants-droits. Nous nous pencherons également sur les critères d'arbitrage entre deux utilisations possibles de la terre. En effet, chacune implique des coûts et bénéfices différents pour la population locale et au niveau national, notamment sur le long terme. Il est notamment instructif de se pencher sur les initiatives visant d'une part à minimiser l'impact de ces projets sur la population locale, et d'autre part à mettre en place des projets bénéficiant à la population locale, puisque les agences s'occupant des réfugiés et les multinationales ont des approches différentes en la matière. La prise en compte de ces

différentes situations sur un même territoire éclaire d'un jour nouveau les sept aspects sous lesquels l'évaluation environnementale est confrontée au foncier, et c'est la comparaison entre ces deux utilisations possibles du foncier qui peut aider à repenser les critères d'évaluation environnementale.